

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, suite à l'adoption du règlement plus bas énuméré, ce dit règlement entre en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Règlement 1229-13-2024 – adopté le 17 juin 2024

modifiant notamment la définition de résident ainsi que les annexes « a » et « c » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin d'ajouter une tarification pour les procédures de recouvrement de taxes ainsi qu'une tarification pour les travaux concernant les boîtes de service d'aqueduc

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de Notre-Dame-des-Prairies, 132, boulevard Antonio-Barrette, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Notre-Dame-des-Prairies, ce 19 juin 2024.

Nancy Bellerose

Mancy Bellerose

Directrice des affaires juridiques et greffière





